

LYCEE E. SCHURE
2 RUE DU LYCEE
67142 BARR CEDEX
03.88.58.57.84

CONSULTATION POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR A VENISE ITALIE
DU LUNDI 10/04/2023 AU SAMEDI 15/04/2023

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

OBJET : Organisation d'un séjour à l'étranger (Italie) pour un groupe de 30 lycéens et 3 accompagnateurs du 10/04/23 au 15/04/23.

Prestations attendues :

VOYAGE EN BUS

HEBERGEMENT : Hôtel (minimum 3 étoiles) en demi-pension. Chambres individuelles pour les accompagnateurs.

Programme :

1^{er} jour

Départ lycée de Barr. Arrêt au lac de Como. Déjeuner libre.

Dîner et nuitée hôtel Lido di Jesolo.

2^{ème} jour Venise

Visite libre de la Basilique et entrée au Palais des Doges + les itinéraires secrets (prison i Piombi).

Merci d'indiquer les différentes formules (sans/ avec accès aux terrasses de la Basilique, sans/ avec visite guidée du Palais des Doges)

Déjeuner libre.

Visite libre de la ville

Dîner + nuitée hôtel.

3^{ème} jour Venise

Matin : Visite libre du musée de l'Accademia. Déjeuner libre.

Visite des îles de Burano e Murano.

Dîner + nuitée hôtel.

4^{ème} jour Venise

Visite libre à la Biennale.

Déjeuner libre.

Dîner + nuitée hôtel.

5^{ème} jour Vérone

Départ pour Vérone. Visite libre des Arènes. Déjeuner libre.

Visite libre du musée archéologique national.

Dîner + nuitée hôtel.

6^{ème} jour : Petit déjeuner à l'hôtel et retour au lycée de Barr. Déjeuner libre.

ASSURANCE ANNULATION :

Le prestataire devra proposer une assurance annulation individuelle et préciser clairement les modalités de remboursement en cas de non-participation.

PRIX :

Prix par personne assurance annulation comprise.

Etablir un budget détaillé par participant (élèves et accompagnateurs).

Le prix est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation (transport autocar, part du chauffeur, visites guidées, entrées des monuments), hébergement et

assurance annulation individuelle. Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation de ces prestations.

FACTURATION :

Des acomptes, peuvent être versés à l'organisateur sur présentation de factures. La facture de solde est payée après service fait.

Programme modifiable en fonction des ouvertures de sites.

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES : 28/08/ 2022